



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question orale n° 245

Texte de la question

M. Bernard Charles attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation préoccupante des associations syndicales autorisées pour l'aménagement agricole du Lot, et plus particulièrement sur celles d'irrigation. L'union des ASA du Lot regroupe quarante-neuf associations. Elle accuse actuellement un montant de créances de 776 148 francs. Ce trop fort endettement n'est pas supportable. Compte tenu du rôle important joué par ces associations dans le cadre de l'aménagement rural, il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre pour permettre aux ASA de poursuivre leurs tâches et souhaite connaître ses intentions quant à la renégociation des emprunts d'une part et le rattrapage des subventions d'investissement manquantes d'autre part.

Données clés

Auteur : [M. Charles Bernard](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 245

Rubrique : Problèmes fonciers agricoles

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 1993, page 7289

Réponse publiée le : 10 décembre 1993, page 7374

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 décembre 1993